



MAIRIE  
DE  
**COGGIA**



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 24 JANVIER 2023  
N°05

**OBJET : Profil de baignade**

**Date de la convocation :**  
20/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi 24 janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

**Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :**  
10

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur SPADA Sébastien.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 10**

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur RAFFALLI Louis, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique.

**Nombre de membres  
présents : 06**

**Nombre de votants : 08**

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

**Quorum : 06**

**Secrétaire de séance  
Monsieur COGGIA  
Jean Dominique**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20230124-05-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

En parallèle du projet de réhabilitation de la station d'épuration du Sivom Vico-Coggia, qui peut engendrer une pollution de la plage du Liamone,

Le Maire propose de réaliser un profil de baignade pour la plage du Liamone et ainsi s'assurer de l'absence d'une autre source de pollution, et le cas échéant produire le document nécessaire à la suspension de l'interdiction de baignade émise par l'ARS.

Le Maire présente un budget d'étude de profil de baignade de 5 820,00 €. Une subvention de l'agence de l'eau s'élève à 50%. Le budget de cette étude se présente ainsi :

- Part communale	2 910,00 €
- Subvention agence de l'eau	2 910,00 €
- TOTAL	5 820,00 €

Considérant l'importance de la réalisation d'un profil de baignade qui sera, en particulier utile aux professionnels qui exploitent le plan d'eau,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (08 voix pour, 0 contre) la proposition du Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20230124-05-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation